



F

WO/PBC/34/15
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 23 DECEMBRE 2021

Comité du programme et budget

Trente-quatrième session
Genève, 27 juin – 1^{er} juillet 2022

AVANT-PROJET DE MANDAT RELATIF A L'EVALUATION DES BUREAUX EXTERIEURS DE L'OMPI EN 2021

établi par le Secrétariat

[1. À la trente-troisième session du PBC tenue en septembre 2021, le Comité du programme et budget a prié le Secrétariat de l'OMPI d'établir un avant-projet du mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021, sur la base des contributions des États membres, six mois au moins avant la trente-quatrième session du PBC. Ces contributions sont reproduites entre crochets dans le présent document.

A. Contexte [~~“et objectif” – Pakistan, à supprimer; EAU pas d'accord~~]

B.A.

2. L'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI doit être entreprise en réponse aux décisions des États membres de l'OMPI, en tenant compte notamment de ce qui suit :

la décision prise par l'Assemblée générale de l'OMPI à sa quarante-septième session (22^e session ordinaire) (5 – 14 octobre 2015) de procéder à *“une évaluation au cours de l'année 2021”* en se reportant aux *“Principes directeurs concernant les bureaux extérieurs de l'OMPI”*, dont le paragraphe 22 prévoit ce qui suit : *“La taille et les résultats de l'ensemble du réseau des bureaux extérieurs sont évalués tous les cinq ans par le PBC, qui pourra demander l'assistance des vérificateurs externes des comptes de l'OMPI ou d'évaluateurs externes indépendants, compte dûment tenu des mandats et des fonctions*

Formatted: Indent: Left: 0.1", No bullets or

Formatted: Font: Bold

Formatted: List Paragraph, Indent: Left: 0", Hanging: 0.39", Add space between paragraphs of the same style, Numbered + Level: 1 + Numbering Style: A, B, C, ... + Start at: 1 + Alignment: Left + Aligned at: 0.1" + Indent at: 0.35"

distincts de chaque bureau extérieur. Le mandat de cette évaluation sera décidé par le PBC¹.

3. À sa cinquante et unième session (24^e session ordinaire) (30 septembre – 9 octobre 2019), l'Assemblée générale de l'OMPI a en outre décidé de procéder en 2021 à une évaluation de l'ensemble du réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI, le mandat de cette évaluation devant être décidé par le Comité du programme et budget de l'OMPI à sa trente et unième session en 2020. L'Assemblée générale a en outre décidé² :

“en attendant les résultats de l'évaluation en 2021, de reporter l'examen de la candidature des 10 États membres d'accueillir de nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI pour l'exercice biennal 2018-2019”.

“d'examiner la possibilité d'ouvrir, au cours de l'exercice biennal 2022-2023, quatre nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI, y compris en Colombie, parmi ces 10 candidatures”.

4. Notant que le Comité du programme et budget n'a pas été en mesure d'examiner le mandat à sa trente et unième session en raison de la pandémie de COVID-19, il a décidé ce qui suit à sa trente-troisième session (13 – 17 septembre 2021)³ :

“Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note de la mise à jour sur la situation et l'état d'avancement des contributions des États membres concernant l'élaboration du mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021 et a prié le Secrétariat :

- *d'élaborer un avant-projet de mandat compte tenu des contributions susmentionnées des États membres et de toutes les observations qu'elles contiennent, ainsi que de tous les documents pertinents, y compris, mais pas exclusivement, les Principes directeurs concernant les bureaux extérieurs de l'OMPI (document A/55/INF/11) et le rapport du vérificateur externe des comptes (document WO/PBC/31/3); et*
- *de présenter un avant-projet aux États membres six mois au moins avant la trente-quatrième session du PBC en vue de poursuivre l'examen et l'élaboration d'une communauté de vues concernant la teneur du mandat et de prendre une décision sur le mandat à la trente-quatrième session du PBC”.*

†“Objectif” –Pakistan†

5. Sur la base de ce qui précède et comme le prévoient les “Principes directeurs”, l'évaluation aura pour objet d'examiner la taille et les résultats du réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI. L'évaluation doit éclairer les délibérations des États membres relatives aux candidatures en suspens de 10 États membres souhaitant accueillir quatre nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI, étant entendu que la décision relative à tout nouveau bureau extérieur de l'OMPI appartient aux États membres conformément à la décision prise par l'Assemblée générale de l'OMPI à sa quarante-septième session et aux “Principes directeurs” qu'elle a approuvés.

¹ A/55/INF/11.
² A/59/13 ADD.4
³ WO/PBC/33/14

Fédération de Russie : comme il ressort du paragraphe 5, les résultats de l'évaluation devraient aider les États membres à prendre une décision sur les 10 demandes de nouveaux bureaux extérieurs en suspens. Nous pensons que les questions concernées ne correspondent pas à cet objectif. Les questions proposées se concentrent sur l'analyse des indicateurs d'exécution individuels de chaque bureau plutôt que sur la stratégie d'amélioration du réseau.

États-Unis d'Amérique : l'évaluation porte, de manière exhaustive, sur la pertinence, l'efficacité, l'incidence, la viabilité et le rendement du réseau de bureaux extérieurs de l'OMPI et leur adhésion aux principes directeurs figurant dans la décision de l'Assemblée générale, ainsi que sur leur contribution à la réalisation du mandat, des objectifs stratégiques et du PSMT de l'OMPI pertinent, au cours de la période allant de 2018 à 2022.

[VARIANTE DU PRESIDENT

5. “L'évaluation doit être réalisée” [“L'évaluation a pour objectif de réaliser” – États-Unis d'Amérique] de manière exhaustive [“en vue d'évaluer et de renforcer” – Algérie; Pakistan – pas d'accord], [compte tenu; Algérie – supprimer] la pertinence, l'efficacité, l'incidence, la viabilité et le rendement du réseau de bureaux extérieurs de l'OMPI [“et leur adhésion aux”; Algérie – “conformément aux”] principes directeurs, et [“et compte tenu” – Algérie] leur contribution à la réalisation du mandat, des objectifs stratégiques et du Plan d'action pour le développement de l'OMPI [“le programme et budget de l'OMPI pour l'exercice biennal correspondant” – Russie], des recommandations, à compter de 2015, ou de la date d'établissement des nouveaux bureaux extérieurs, le cas échéant, [jusqu'à l'année pour laquelle les données les plus récentes sont disponibles à l'OMPI] [Russie – uniquement la date correspondant au PSMT pour la période 2016 – 2021] [“la date du début des opérations” – Algérie] y compris les données les plus récentes disponibles au moment de l'évaluation – États-Unis d'Amérique] [Canada – “jusqu'au lancement de l'évaluation initiale, puis tous les cinq ans par la suite”]

[“L'évaluation doit éclairer les délibérations des États membres relatives aux candidatures en suspens de 10 États membres souhaitant accueillir quatre nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI” – Russie, à la fin]

[Le Pakistan, l'Iran n'appuient pas la variante du président pour le paragraphe 5]

6. Dans ce contexte, l'évaluation vise à :

- ~~[Améliorer le rendement et l'efficacité des différents bureaux extérieurs ou du réseau de bureaux extérieurs en vue d'élaborer une stratégie claire. [Pakistan] pour appuyer le développement du système de Lisbonne et de savoir s'il convient d'étendre ou de réduire le réseau en fonction des besoins, comme indiqué et recommandé par le vérificateur externe des comptes. [Algérie]]~~

[Russie – supprimer le premier point - approuvé]

Algérie, au nom du groupe des pays africains [Algérie approuve; Ghana réitère au nom du groupe des pays africains] nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus : [Améliorer le rendement et l'efficacité [des différents bureaux extérieurs ou – Russie supprimer] du réseau de bureaux extérieurs en vue d'élaborer une stratégie claire pour soutenir le développement du réseau et de savoir s'il convient d'étendre ou de réduire le réseau en fonction des besoins, comme indiqué et recommandé par le vérificateur externe des comptes.

États-Unis d'Amérique : l'évaluation vise à porter, de manière exhaustive, sur la pertinence, l'efficacité, l'incidence, la viabilité et le rendement du réseau de bureaux extérieurs de l'OMPI et l'adhésion de chaque bureau extérieur aux principes directeurs figurant dans la décision de l'Assemblée générale, ainsi que sur leur contribution à la réalisation du mandat, des objectifs stratégiques et du PSMT de l'OMPI pertinent, [“au cours de la période allant de 2018 à 2022” – Inde – supprimer]. [Russie – pas d'accord]

Pakistan : l'évaluation porte, de manière exhaustive, sur la logique, la pertinence, le coût, l'efficacité, l'incidence, la viabilité et le rendement du réseau de bureaux extérieurs de l'OMPI et leur adhésion aux principes directeurs figurant dans la décision de l'Assemblée générale, ainsi que sur leur contribution à la réalisation du mandat, des objectifs stratégiques et du PSMT de l'OMPI pertinent, au cours de la période allant de 2018 à 2022.

- [Mesurer les activités des bureaux extérieurs de l'OMPI, en concertation avec le pays hôte et les “différents” [Russie – supprimer] bureaux extérieurs tout au long du processus, en ce qui concerne leur impact, leur rendement et leur efficacité pour l'exécution du programme et budget. À ce titre, l'évaluation vise à aider les bureaux extérieurs à améliorer leurs opérations et leurs services et à recenser les meilleures pratiques des “différents” [Russie – supprimer] bureaux extérieurs en vue de leur adoption éventuelle à l'échelle du réseau dans son ensemble.]
- [Examiner la procédure et la faisabilité de l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs.]

[Russie – supprimer le troisième point]

- [Fournir des informations essentielles dont l'OMPI pourrait faire usage pour élaborer une stratégie cohérente pour l'avenir du réseau des bureaux extérieurs et une base solide pour fonder les décisions futures. En élaborant cette stratégie, il importe de veiller à ce qu'elle inclue un cadre permettant au Secrétariat de mieux soutenir la prise de décisions des États membres et l'évaluation de toute proposition future.]

Fédération de Russie : le dernier point du paragraphe 6 recoupe thématiquement le premier et le troisième points. La formulation du dernier paragraphe, qui semble plus équilibrée, est préférable.

[Pakistan : propose de ~~supprimer~~ déplacer le paragraphe 6 dans la section D.](#)

[Iran : propose de déplacer le paragraphe 6 dans la section D.](#)

[EAU : propose de supprimer les deux derniers points.](#)

[Inde : propose de supprimer les deux derniers points.](#)

[Colombie : propose de supprimer les deux derniers points.](#)

[PROPOSITION DU PRESIDENT : DEPLACER DANS LA SECTION D]

[États-Unis d'Amérique – n'est pas en mesure d'accepter le paragraphe 6 sous sa forme actuelle]

C. B. — Objet

7. Les bureaux extérieurs de l'OMPI sont les branches élargies de l'Organisation sur le terrain. Selon leur compréhension détaillée de leurs domaines de responsabilité, ces bureaux regroupent ce que l'OMPI peut proposer, travaillant en étroite collaboration avec le siège de l'OMPI et mettant l'assistance, les services et les outils de l'Organisation en adéquation avec les besoins et priorités en constante évolution sur le terrain⁴.

Russie – propose de conserver le paragraphe ci-dessus

[Les États-Unis d'Amérique ont proposé le libellé suivant pour le paragraphe ci-dessus : Les bureaux extérieurs de l'OMPI font partie de l'Organisation sur le terrain](#) [Nigéria – maintenir la première phrase initiale]. [Sur la base de leurs résultats escomptés et de leurs indicateurs d'exécution clés ainsi que de leurs domaines de responsabilité des situations propres à chaque pays hôte](#), les bureaux ["doivent contribuer" – Pakistan] [contribuent à la réalisation des buts et objectifs de l'OMPI, travaillant en étroite collaboration](#) [Pakistan – ajouter "en" avant "travaillant en étroite collaboration"] [avec le siège de l'OMPI et mettant l'assistance, les services et les outils de l'Organisation en adéquation avec les besoins et priorités en constante évolution sur le terrain.](#)

Algérie – pas d'accord avec les termes insérés dans le texte ci-dessus par le Pakistan

[PROPOSITION DU PRESIDENT : aller de l'avant avec la proposition des États-Unis d'Amérique si aucune objection n'est soulevée]

8. Cette évaluation portera sur les sept bureaux qui composent le réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI. Ces bureaux sont :
- Bureau de l'OMPI en Algérie
 - Bureau de l'OMPI au Brésil
 - Bureau de l'OMPI en Chine
 - Bureau de l'OMPI au Japon
 - Bureau de l'OMPI au Nigéria
 - Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie
 - Bureau de l'OMPI à Singapour
 - [\[Bureau de l'OMPI à New York – Russie; Chine\] \[États-Unis d'Amérique pas d'accord\]](#)

⁴ Programme de travail et budget de l'OMPI pour 2022-2023, page 39 de la version anglaise.

Formatted: Font: Bold

Formatted: List Paragraph, Numbered + Level: 1 + Numbering Style: A, B, C, ... + Start at: 3 + Alignment: Left + Aligned at: 0.1" + Indent at: 0.35"

Commented [AA1]: Ajout proposé par l'Algérie

C. Portée

9. L'évaluateur doit passer en revue les activités des bureaux extérieurs et la manière dont elles contribuent aux objectifs de l'OMPI. [L'évaluation sera axée sur les activités ["du réseau" – Russie] des bureaux extérieurs de l'OMPI mises en œuvre au cours des exercices biennaux 2018-2019 et 2020-2021 ["de l'exercice biennal" – Russie], en tenant compte de la présence des bureaux extérieurs ouverts récemment et de l'impact de la pandémie actuelle de COVID-19 sur l'ensemble des bureaux extérieurs et de leurs pays hôtes. Pour une compréhension plus complète des résultats et de l'impact des bureaux extérieurs, l'évaluation peut envisager la possibilité d'examiner les activités des bureaux extérieurs sur une période plus longue, à savoir cinq ans (le cas échéant).]

Pakistan : nouveau libellé proposé pour le paragraphe 9 : [l'évaluation sera axée sur les activités des bureaux extérieurs de l'OMPI mises en œuvre après l'adoption des principes directeurs en 2015 et, en cas d'ouverture de deux nouveaux bureaux dans la région Afrique, à partir de la date de leur création, en tenant compte de la présence de bureaux extérieurs ouverts récemment et de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'ensemble des bureaux extérieurs et de leurs pays hôtes.

Algérie, au nom du groupe des pays africains : nouveau libellé proposé pour le paragraphe 9 : l'évaluateur doit passer en revue les activités des bureaux extérieurs et la manière dont elles contribuent aux objectifs de l'OMPI. [L'évaluation sera axée sur les activités des bureaux extérieurs de l'OMPI mises en œuvre pendant une période, de 5 ans, le cas échéant, en tenant compte de la présence de bureaux extérieurs ouverts récemment et de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'ensemble des bureaux extérieurs et de leurs pays hôtes. ~~Pour une compréhension plus complète des résultats et de l'impact des bureaux extérieurs, l'évaluation peut envisager la possibilité d'examiner les activités des bureaux extérieurs sur une période plus longue, à savoir cinq ans (le cas échéant).~~

États-Unis d'Amérique : l'examen doit inclure 2022 ou les données les plus récentes disponibles au moment de l'examen

Russie : examen portant sur l'ensemble de la période calendaire, à l'exclusion de 2022

[VARIANTE DU PRESIDENT : l'évaluation sera axée sur les activités des bureaux extérieurs de l'OMPI, en tenant compte de la présence de bureaux extérieurs ouverts récemment et de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'ensemble des bureaux extérieurs et de [Slovaquie – “de la présence de bureaux extérieurs ouverts récemment et de la situation particulière des bureaux extérieurs et de leurs pays hôtes, y compris l'impact de la pandémie de Covid-19”; États-Unis d'Amérique – OK] leurs pays hôtes [“, ainsi qu'en tenant dûment compte de la durée de fonctionnement des bureaux extérieurs, des différents niveaux de développement de leurs pays d'accueil respectifs et des types de services qu'ils fournissent” – Brésil]. La période d'évaluation [Russie – “correspondra au PSMT pour 2016 – 2021”] sera à partir de 2015, ou la date d'ouverture [“date du début des opérations” – Algérie] dans le cas de nouveaux bureaux extérieurs, [“jusqu'à l'année” – crochets requis par les États-Unis d'Amérique] pour laquelle les données les plus récentes sont disponibles à l'OMPI.] [Singapour – “L'évaluation devrait aider les bureaux extérieurs à améliorer leurs opérations et leur prestation de services, et à recenser les meilleures pratiques des différents bureaux extérieurs en vue de leur adoption éventuelle à l'échelle du

réseau dans son ensemble.”; États-Unis d’Amérique – OK] [États-Unis d’Amérique – “y compris les données les plus récentes disponibles au moment de l’évaluation”.] [Canada – “jusqu’au lancement de l’évaluation initiale, puis tous les cinq ans par la suite”; Afrique du Sud, Inde, Algérie, Iran – réserves.]

D. E. Objectifs

10. Conformément à la finalité de l’évaluation et à la portée susmentionnée, les objectifs de l’évaluation seront les suivants :

Proposition du Pakistan tendant à déplacer les points figurant précédemment au paragraphe 6 :

- Évaluer si les bureaux extérieurs sont essentiels au bon fonctionnement de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et à l’accomplissement de son mandat et de ses objectifs fondamentaux et s’ils apportent clairement une valeur ajoutée, et contribuent à l’exécution rationnelle et efficace des programmes de l’Organisation.

Algérie : pas d’accord avec le terme “si” – n’appuie pas

Inde : d’accord avec l’Algérie

Russie : d’accord avec l’Algérie

- Procéder à une évaluation empirique et objective du rapport coût-efficacité du maintien des bureaux extérieurs par rapport à la réalisation d’objectifs similaires par d’autres moyens.

Inde : pas d’accord avec “maintien” – OK pour le reste

- [Examiner le processus et la faisabilité de l’ouverture de nouveaux bureaux extérieurs, y compris les incidences budgétaires de l’établissement des bureaux extérieurs pour l’Organisation, les gains d’efficacité possibles ainsi que la procédure de demande d’accueil de nouveaux bureaux extérieurs, conformément au paragraphe 2.11 du rapport du vérificateur externe des comptes figurant dans le document WO/PBC/31/3.

- [Fournir des informations essentielles dont l’OMPI pourrait faire usage pour élaborer une stratégie cohérente pour l’avenir du réseau des bureaux extérieurs et une base solide pour fonder les décisions futures. En élaborant cette stratégie, il importe de veiller à ce qu’elle inclue un cadre permettant au Secrétariat de mieux soutenir la prise de décisions des États membres et l’évaluation de toute proposition future.]

Émirats arabes unis : supprimer les deux points ci-dessus

Pakistan : souhaite maintenir les deux points ci-dessus

États-Unis d’Amérique : questions essentielles à prendre en considération.

- 1) Pertinence. Dans quelle mesure chaque bureau extérieur de l’OMPI ainsi que le résultat de leurs activités répondent aux besoins des États membres, des parties prenantes et des autres bénéficiaires visés.

Formatted: Indent: Left: 0.39", No bullets or numbering

- 2) Incidence. Quelle est l'incidence effective et escomptée de chaque bureau extérieur de l'OMPI ainsi que du réseau de bureaux extérieurs dans la mise en œuvre ou la réalisation du mandat et des objectifs stratégiques de l'OMPI et du PSMT.
- 3) Efficacité. Dans quelle mesure les activités de chaque bureau extérieur et du réseau dans son ensemble sont-elles efficaces pour la mise en œuvre ou la contribution à la réalisation du mandat et des objectifs stratégiques de l'OMPI et du PSMT, et compte tenu des besoins du pays ou de la région d'accueil.
- 4) Efficience. Dans quelle mesure chaque bureau extérieur a-t-il fait preuve d'efficience en matière d'utilisation des ressources humaines et financières dans le cadre de ses activités relatives à la mise en œuvre ou à la réalisation des objectifs stratégiques de l'OMPI, et du PSMT, et compte tenu des besoins du pays ou de la région d'accueil.
- 5) Viabilité. Dans quelle mesure les résultats de chaque bureau extérieur et du réseau dans son ensemble sont-ils viables à long terme. À cette fin, l'évaluation doit également recenser les meilleures pratiques et les leçons tirées de la mise en œuvre ou de la contribution à la réalisation du mandat et des objectifs stratégiques de l'OMPI, et du PSMT, compte tenu des besoins du pays ou de la région d'accueil.

Algérie : d'accord avec la proposition des États-Unis d'Amérique

Émirats arabes unis : appuie la proposition des États-Unis d'Amérique

- [Examiner et évaluer les résultats, l'efficacité et le rendement des bureaux extérieurs. L'évaluation doit reposer sur des indicateurs de performance relatifs aux bureaux extérieurs tels qu'ils sont définis dans le programme et budget de l'OMPI, en tenant dûment compte de l'ancienneté des bureaux extérieurs, des différences de niveaux de développement de leurs pays hôtes respectifs et des types de services qu'ils fournissent.]

Algérie au nom du groupe des pays africains : nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus : [Examiner et évaluer les résultats, l'efficacité et le rendement des bureaux extérieurs. L'évaluation doit reposer sur des indicateurs de performance relatifs aux bureaux extérieurs tels qu'ils sont définis dans le programme et budget de l'OMPI, en tenant dûment compte de l'ancienneté des bureaux extérieurs, des différences de niveaux de développement de leurs pays hôtes respectifs et des types de services qu'ils fournissent ainsi que du caractère suffisant des ressources allouées à la réalisation des priorités de l'OMPI.]

- [Établir un outil d'évaluation impartial, uniforme et transparent permettant de fournir aux États membres une évaluation vérifiable, efficace et informative.]
- [Évaluer si l'action du réseau de bureaux extérieurs respecte les priorités énoncées dans les "Principes directeurs" et le Plan stratégique à moyen terme de l'OMPI pour 2016-2021, et si elle contribue à la réalisation des objectifs stratégiques.]

Algérie, au nom du groupe des pays africains, a proposé un nouveau libellé pour le point ci-dessus : [Évaluer si dans quelle mesure l'action du réseau de bureaux extérieurs respecte les priorités énoncées dans les "Principes directeurs" et le Plan stratégique à moyen terme de l'OMPI pour 2016-2021, ainsi que sa contribution à la réalisation des objectifs stratégiques, y compris le Plan d'action de l'OMPI pour le développement et les objectifs de développement durable.]

- [Donner un aperçu des circonstances particulières et des contextes locaux qui influencent les priorités d'action des bureaux extérieurs, ainsi qu'une vue des perspectives de développement du réseau de bureaux extérieurs.]

Fédération de Russie : le deuxième objectif indiqué au paragraphe 10 suppose l'élaboration d'un instrument de contrôle. Le sens semble peu clair. S'agit-il d'une méthodologie universelle ou d'un instrument destiné uniquement à cette évaluation particulière?

Russie – “Les bureaux extérieurs ne relèvent pas des devoirs et des responsabilités des autorités nationales chargées de la propriété intellectuelle, comme indiqué au paragraphe 9 des Principes directeurs concernant les bureaux extérieurs de l'OMPI.”

[VARIANTE DU PRESIDENT :

10. Conformément à la finalité de l'évaluation et à la portée susmentionnée, les objectifs de l'évaluation seront les suivants :

- 1) Pertinence. Dans quelle mesure [chaque] [Russie – remplacer “réseau”] bureau extérieur de l'OMPI ainsi que le résultat de leurs activités répondent aux besoins des États membres, des parties prenantes et des autres bénéficiaires visés [“ compte dûment tenu des mandats et des fonctions distincts de chaque bureau extérieur” – Algérie].**
- 2) Incidence. Quelle est l'incidence effective et escomptée [de chaque bureau extérieur de l'OMPI ainsi que] [Demande d'exclusion par la Russie] ainsi que du réseau de bureaux extérieurs dans la mise en œuvre ou la réalisation du mandat et des objectifs stratégiques de l'OMPI et du PSMT [Russie – ajouter “2016 – 2021”], [“Programme et budget de l'OMPI pour l'exercice biennal correspondant” – Russie], du Plan d'action pour le développement et les ODD.**
- 3) Efficacité. Dans quelle mesure les activités de [chaque bureau extérieur et] [Demande d'exclusion par la Russie] du réseau dans son ensemble sont-elles efficaces pour la mise en œuvre ou la contribution à la réalisation du mandat et des objectifs stratégiques de l'OMPI et du PSMT [Russie – ajouter “2016 – 2021”] [“Programme et budget de l'OMPI pour l'exercice biennal correspondant” – Russie], compte tenu des besoins du pays ou de la région d'accueil et en prenant dûment en considération l'ancienneté des bureaux extérieurs, les différences de niveaux de développement de leurs pays hôtes respectifs et les types de services qu'ils fournissent ainsi que le caractère suffisant des ressources allouées à la réalisation des priorités de l'OMPI.**
- 4) Efficience. Dans quelle mesure [chaque] [Russie – remplacer “réseau”] bureau extérieur a-t-il fait preuve d'efficience en matière d'utilisation des ressources humaines et financières dans le cadre de ses activités relatives à la mise en œuvre ou à la réalisation des**

objectifs stratégiques de l'OMPI, et du PSMT [Russie – ajouter “2016 – 2021”], [“Programme et budget de l'OMPI pour l'exercice biennal correspondant” – Russie] et compte tenu des besoins du pays ou de la région d'accueil.

- 5) Viabilité. Dans quelle mesure les résultats de [chaque bureau extérieur] [Demande d'exclusion par la Russie] “et du réseau dans son ensemble” [Algérie – supprimer] sont-ils viables à long terme [“compte dûment tenu des objectifs stratégiques de l'OMPI et des besoins en constante évolution des pays hôtes” – Algérie – reste à supprimer]. À cette fin, l'évaluation doit également recenser les meilleures pratiques et les leçons tirées de la mise en œuvre ou de la contribution à la réalisation du mandat et des objectifs stratégiques de l'OMPI, et du PSMT [Russie – ajouter “2016 – 2021”], [“Programme et budget de l'OMPI pour l'exercice biennal correspondant” – Russie] et compte tenu des besoins du pays ou de la région d'accueil.**
- 6) Divers. Tout autre problème mis en évidence dans les rapports de supervision ou d'audit de l'OMPI sur les bureaux extérieurs, pendant la période allant de 2015 [Canada – remplacer la suite par – “jusqu'au lancement de l'évaluation initiale, puis tous les cinq ans par la suite”] jusqu'à l'année pour laquelle les données les plus récentes sont disponibles à l'OMPI. [États-Unis d'Amérique – “y compris les données les plus récentes disponibles au moment de l'évaluation.”] [Nigéria – supprimer le sixième point] [Russie – supprimer ce paragraphe]**

Russie – Le mandat devrait être conforme aux Principes directeurs concernant les bureaux extérieurs de l'OMPI, y compris le paragraphe 22 “la taille et les performances de l'ensemble du réseau de bureau extérieurs devraient être évaluées tous les 5 ans par le PBC”.

Russie – réserves concernant l'efficacité, l'efficience, la viabilité – souhaite examiner la méthodologie

[Brésil – appuie la variante du président, mais les termes “le mandat de l'OMPI, les objectifs stratégiques de l'OMPI, le PSMT, le Plan d'action pour le développement et les objectifs de développement durables” doivent figurer du début à la fin].

[Pakistan – pas d'accord avec la variante du président, en particulier avec les termes “pertinence” et “efficacité”. Préoccupations quant à la signification du terme “viabilité”.]

11. En application des “normes et règles d'évaluation” (2016) du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, une liste non exhaustive de questions d'évaluation possibles figure à l'annexe I.

E. F. Méthodologie

Formatted: Level 3, Space After: 12 pt, No bullets or numbering

Formatted: Font: Bold

12. Afin de répondre aux questions d'évaluation contenues dans l'annexe I, la méthodologie de l'évaluation devrait suivre les principes suivants :

- [L'évaluation sera conduite selon une approche à la fois rétrospective et prospective.]
- [L'évaluation doit mettre l'accent sur un ensemble d'indicateurs et de paramètres communs homogènes et uniformes entre les bureaux extérieurs afin de pouvoir évaluer les résultats de chaque bureau extérieur.]

Algérie, au nom du groupe des pays africains : [l'évaluation doit mettre l'accent sur un ensemble d'indicateurs et de paramètres spécifiques homogènes et entre les bureaux extérieurs afin de pouvoir évaluer les résultats de chaque bureau extérieur.]

- [Les résultats doivent être évalués sur la base de tous les indicateurs d'exécution et objectifs visés pertinents, en tenant compte du retour d'information des utilisateurs et des parties prenantes.]

Pakistan : nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus : les résultats doivent être évalués sur la base de tous les indicateurs d'exécution et objectifs visés pertinents, y compris en tenant compte du retour d'information des utilisateurs et des parties prenantes.]

- [L'évaluation doit tenir compte des différences de composition, de mandat, de contexte et de situation des bureaux extérieurs existants, ainsi que des caractéristiques et niveaux de développement des pays hôtes et des écosystèmes locaux de propriété intellectuelle.]
- [Des critères empiriques et objectifs doivent être établis pour mesurer la valeur ajoutée, le rendement et l'efficacité des bureaux extérieurs.]

Pakistan : nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus : [des critères empiriques et objectifs doivent être établis pour mesurer la valeur ajoutée, le rendement et l'efficacité des bureaux extérieurs.]

- [Les bureaux extérieurs doivent prendre part eux-mêmes à la procédure d'évaluation et fournir des réponses ou des observations concernant les critères utilisés pour réaliser les évaluations.] [L'évaluation doit inclure la participation active des bureaux extérieurs.]

Pakistan : nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus : [l'évaluation doit inclure la participation active des bureaux extérieurs.]

- [Les pays hôtes et leurs bureaux extérieurs respectifs doivent être consultés en temps opportun et selon que de besoin.]
- [L'évaluation doit faire référence aux principes internationaux appropriés et les intégrer dans les évaluations et les audits.]
- [L'évaluation sera conduite conformément aux normes d'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE) et au Code de conduite du GNUE applicables au sein du système des Nations Unies.]

- [Les bureaux extérieurs sont simplement des entités de l'OMPI et, à ce titre, ils doivent être évalués en fonction du cadre de gestion axée sur les résultats de l'OMPI.]

Fédération de Russie : les considérations 8 et 9 du paragraphe 12 contiennent des dispositions similaires sur la mise en œuvre des normes internationales d'audit. Nous proposons de n'en conserver qu'une seule.

États-Unis d'Amérique : remplacement des paragraphes 12, 13 et 14.

L'équipe chargée de l'évaluation doit mener l'évaluation de manière rigoureuse (transparente, équitable, objective – Algérie. Accord des États-Unis d'Amérique) et efficace afin de fournir aux États membres de l'OMPI des informations et des conclusions utiles.

La méthodologie de l'évaluation comprend au moins les éléments suivants :

- analyse de la documentation relative aux activités de chaque bureau extérieur;
- entretiens ou groupes de réflexion [avec les États membres] [Algérie – supprimer], le personnel de l'OMPI et les bénéficiaires. (Entretiens avec les pays hôtes et les différentes parties prenantes – Algérie. Accord des États-Unis d'Amérique. Brésil – appui; réintégration de la référence au "personnel de l'OMPI" – l'Algérie appuie le Brésil. Ouganda – "sur la base d'un ensemble de critères favorisant la transparence dans l'établissement des rapports concernant les sources de revenus et autres avantages pour les pays hôtes"). Algérie – remplacement de la phrase d'origine;
- visites de terrain selon que de besoin, compte tenu des contraintes budgétaires;
- enquêtes.

En outre, les évaluateurs peuvent utiliser toute autre méthode appropriée nécessaire pour atteindre les objectifs ("conformément aux principes directeurs du GNUE ..." – Nigéria. États-Unis d'Amérique : "conformément aux principes ~~directeurs~~ énoncés dans les documents du GNUE ..."), conformément aux normes et règles d'évaluation 2016 du GNUE, à la politique d'évaluation de l'OMPI et au manuel d'évaluation de l'OMPI. ~~afin de présenter une évaluation approfondie et étayée.~~ Nigéria : préoccupations concernant cette phrase – supprimer.

Le Secrétariat de l'OMPI met à la disposition des évaluateurs tous les documents et informations pertinents concernant les activités de chaque bureau extérieur.

[VARIANTE DU PRESIDENT POUR LES PARAGRAPHERS 12 ET 13 :

12. L'évaluation doit être menée de manière [l'Iran ajoute "purement technique"] rigoureuse, transparente, équitable, objective et efficace, en utilisant des indicateurs objectifs [qui soient communs mais aussi spécifiques pour chaque bureau extérieur] [Fédération de Russie – supprimer ce texte], en tenant compte du retour d'information des utilisateurs et des parties prenantes, afin de fournir aux États membres de l'OMPI des informations et des conclusions utiles [, y compris sur la valeur ajoutée, le rendement et l'efficacité des bureaux extérieurs] [Pakistan – remplacer par "conformément aux buts et objectifs de l'évaluation"]. Les évaluateurs peuvent utiliser toute autre méthode appropriée nécessaire pour atteindre les objectifs conformément aux principes énoncés dans les documents pertinents du GNUE. La méthodologie de l'évaluation comprend au moins

les éléments suivants [, sans s'y limiter,] [Fédération de Russie – supprimer ce texte] :

- a) analyse de la documentation relative aux activités de [chaque] [Fédération de Russie – remplacer par “réseau”] bureau extérieur;**
- b) entretiens ou [groupes de réflexion] [Fédération de Russie – supprimer] avec [les États membres] [Algérie – supprimer; Fédération de Russie – en faveur], les pays hôtes et les parties prenantes, le personnel de l'OMPI et les bénéficiaires;**
- c) visites de terrain selon que de besoin, compte tenu des contraintes budgétaires;**
- d) enquêtes.]**

13. Sur la base des considérations susmentionnées, l'équipe chargée de l'évaluation entreprendra notamment les actions suivantes :

[Nigéria : une évaluation rigoureuse et efficace pour fournir aux États membres de l'OMPI des informations et des conclusions utiles.](#)

- Une analyse des documents pertinents. Il s'agit notamment des documents pertinents relatifs aux activités des bureaux extérieurs, des assemblées de l'OMPI, du Comité du programme et budget de l'OMPI et du rapport du vérificateur externe des comptes. Cette analyse devrait également porter sur des documents supplémentaires tels que documents de projet ou rapports périodiques.

[Pakistan : nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus : une analyse des documents pertinents. Il s'agit notamment de tous les documents pertinents relatifs aux activités des bureaux extérieurs, y compris, mais sans s'y limiter, des assemblées de l'OMPI, du Comité du programme et budget de l'OMPI et du rapport du vérificateur externe des comptes. Cette analyse devrait également porter sur des documents supplémentaires tels que documents de projet ou rapports périodiques.](#)

[Algérie, au nom du groupe des pays africains : nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus : une analyse des documents pertinents. Il s'agit notamment des documents pertinents relatifs aux activités des bureaux extérieurs, des assemblées de l'OMPI, du Comité du programme et budget de l'OMPI, du Plan stratégique à moyen terme \(PSMT\) et du rapport du vérificateur externe des comptes. Cette analyse devrait également porter sur des documents supplémentaires tels que documents de projet ou rapports périodiques.](#)

- L'analyse documentaire doit être complétée par des entretiens avec toutes les parties prenantes internes concernées, y compris les bureaux extérieurs.
- Des enquêtes et, le cas échéant, des entretiens doivent être menés auprès des parties prenantes externes concernées (aux niveaux régional et national, y compris les bénéficiaires des activités des bureaux extérieurs et les autorités du pays hôte).

[Fédération de Russie : le dernier point du paragraphe 13 concerne les enquêtes menées auprès des parties prenantes régionales. Selon ce que nous comprenons, le niveau régional ne semble concerner que le bureau de Singapour.](#)

14. [Des critères empiriques et objectifs doivent être établis pour mesurer la valeur ajoutée, le rendement et l'efficacité des bureaux extérieurs.] Une liste non exhaustive des critères possibles figure à l'annexe II.

[Algérie, au nom du groupe des pays africains : nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus : \[Des critères objectifs doivent être établis pour mesurer la valeur ajoutée, le rendement et l'efficacité des bureaux extérieurs.\] Une liste non exhaustive des critères possibles figure à l'annexe II.](#)

[Fédération de Russie : le paragraphe 14 fait double emploi avec la considération n° 5 du paragraphe 12.](#)

[Proposition du président : demander aux délégations s'il est nécessaire de prévoir un paragraphe 14 distinct compte tenu de la proposition formulée par le président pour les paragraphes 12 et 13]

Pakistan – maintenir la référence aux annexes

F. G. Dispositif de gestion

15. L'évaluation sera effectuée par :

- [Une organisation ou une personne indépendante et neutre, compétente dans le domaine de la propriété intellectuelle et de l'innovation.]

[Le Pakistan et le groupe des pays africains proposent de supprimer le point ci-dessus.](#)

- [Un organisme indépendant extérieur à l'OMPI afin de garantir la neutralité et l'objectivité de l'évaluation.]

[Le groupe des pays africains propose de supprimer le point ci-dessus.](#)

- [La Division de la supervision interne de l'OMPI (DSI)] [soutenue, selon que de besoin, par de tierces parties telles que les vérificateurs externes des comptes de l'OMPI et des évaluateurs externes indépendants.]

[Algérie au nom du groupe des pays africains : nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus : \[La Division de la supervision interne de l'OMPI \(DSI\)\] \[appuyée, selon que de besoin, par de tierces parties telles que les vérificateurs externes des comptes de l'OMPI, l'Organe consultatif indépendant de surveillance \(OCIS\) et des évaluateurs externes indépendants.\]](#)

[Le Pakistan propose de supprimer le point ci-dessus.](#)

[Canada : supprimer les références à la DSI. Les États-Unis d'Amérique et le Chili ont exprimé leur accord.](#)

- [Un évaluateur externe indépendant.] [À cet égard, il conviendrait de créer un comité comprenant [trois ou cinq] évaluateurs externes indépendants, éventuellement un membre du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et d'autres provenant d'institutions similaires.]

Formatted: Normal, No bullets or numbering

Formatted: Font: Bold

Le groupe des pays africains propose de supprimer le point ci-dessus.

- [Les vérificateurs externes des comptes de l'OMPI ou des évaluateurs externes indépendants.]

Pakistan : nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus : évaluateurs externes indépendants.

Le groupe des pays africains propose de supprimer le point ci-dessus.

Fédération de Russie : paragraphe 15 – nous maintenons la position selon laquelle l'évaluation doit être menée par la Division de la supervision interne (DSI). Cela représente la solution la plus appropriée. La DSI est un organe de supervision indépendant, qui connaît la structure de l'OMPI, les priorités et le caractère particulier des activités de l'OMPI sur site, tant dans des circonstances normales que pendant la pandémie. Nous supposons que la DSI pourrait évaluer correctement les bureaux extérieurs.

États-Unis d'Amérique : remplacer les paragraphes 15 à 18. [Le Pakistan appuie la proposition des États-Unis d'Amérique] [l'Iran, la Russie pas d'accord]

États-Unis d'Amérique : l'évaluation sera effectuée par une équipe d'évaluation externe. (Algérie – ceci devrait être entre parenthèses).

Le processus de sélection de l'équipe d'évaluation externe est mené conformément aux procédures établies par l'OMPI.

(L'évaluation doit être menée par la DSI, aidée d'une équipe chargée de l'évaluation. – Algérie) (États-Unis d'Amérique – pas d'accord)

L'équipe chargée de l'évaluation doit posséder les compétences, les connaissances et l'expérience requises pour conduire l'évaluation complète des bureaux extérieurs de manière crédible (transparente, équitable et objective – Algérie. Accord des États-Unis d'Amérique) et indépendante.

L'équipe doit bien connaître :

- a) le mandat de l'OMPI (Chili – "y compris le Plan d'action pour le développement") (États-Unis d'Amérique – "qui figure dans la Convention instituant l'OMPI");
- b) les objectifs stratégiques de l'OMPI;
- c) PSMT;
- d) (le Plan d'action de l'OMPI pour le développement – Algérie) (Accord des États-Unis d'Amérique) (Fédération de Russie – inclure le programme et le budget de l'OMPI pour l'exercice biennal correspondant) (Chili – le Plan d'action pour le développement fait déjà partie du mandat de l'OMPI) (États-Unis d'Amérique – "les recommandations du Plan d'action de l'OMPI pour le développement" ou "le Plan d'action de l'OMPI pour le développement" sont acceptables);
- e) principes directeurs ; et
- f) les autres documents pertinents.

L'équipe doit donc comprendre un évaluateur principal professionnel et deux experts spécialisés dans la propriété intellectuelle. (Algérie – supprimer la référence à un professionnel et laisser cette tâche au Secrétariat de l'OMPI, conformément à la pratique).

L'équipe chargée de l'évaluation doit respecter les directives, normes et règles du GNUE pour les évaluations dans le système des Nations Unies, ainsi que la politique et le manuel d'évaluation de l'OMPI pour la conduite de l'évaluation.

Nigéria – soutenir les propositions formulées par l'Algérie sur ce qui précède.

16. [Le Secrétariat de l'OMPI devrait participer activement à la réalisation de l'évaluation compte tenu de son expertise.]

Pakistan : nouveau libellé proposé pour le paragraphe ci-dessus : [Le Secrétariat de l'OMPI devrait collaborer activement avec l'équipe chargée de l'évaluation compte tenu de son expertise.]

17. [L'équipe chargée de l'évaluation doit posséder les compétences et les connaissances requises pour mener l'évaluation de manière crédible et indépendante. Le directeur de la DSI dirigera cette équipe et sera chargé de la conduite de l'évaluation et de l'obtention des résultats escomptés conformément au mandat. Les spécialistes de programme travaillant dans le cadre des différents projets couverts par l'évaluation doivent être disponibles pour rencontrer (directement ou indirectement) l'équipe chargée de l'évaluation. Ils devront fournir des informations supplémentaires si nécessaire.]

Algérie au nom du groupe des pays africains : nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus : [L'équipe chargée de l'évaluation doit posséder les compétences et les connaissances requises pour mener l'évaluation de manière crédible, objective, équitable, transparente et indépendante. Le directeur de la DSI dirigera cette équipe et sera chargé de la conduite de l'évaluation et de l'obtention des résultats escomptés conformément au mandat. Les spécialistes de programme travaillant dans le cadre des différents projets couverts par l'évaluation doivent être disponibles pour rencontrer (directement ou indirectement) l'équipe chargée de l'évaluation. Ils devront fournir des informations supplémentaires si nécessaire.] [Iran approuve] PBC approuve

Pakistan : propose de supprimer le paragraphe ci-dessus.

[VARIANTE DU PRESIDENT POUR REMPLACER LES PARAGRAPHES 15, 16 ET 17 :

15. L'évaluation sera effectuée ("sous la supervision directe de la DSI par une équipe chargée de l'évaluation qui sera désignée selon la pratique établie" Algérie – supprimer le reste. Ouganda – en faveur. Fédération de Russie – en faveur) (États-Unis d'Amérique – "en consultation avec la DSI") par un comité d'évaluation comprenant ("notamment", Slovaquie; Fédération de Russie – en désaccord) (3) (Slovaquie – supprimer) membres :

- **(le vérificateur externe des comptes)** [Fédération de Russie – supprimer, le rapport du vérificateur externe des comptes pour l'exercice 2020 WO/PBC/31/3] (Algérie – supprimer la référence au vérificateur externe des comptes)
- **(le président de l'OCIS)** [Fédération de Russie – supprimer, le mandat actuel de l'OCIS ne comprend pas ces fonctions]

- **le directeur de la DSI [Fédération de Russie – la Division, pas le directeur]**
- **(l'équipe chargée de l'évaluation indépendante – Slovaquie) (Fédération de Russie – en désaccord)**

États-Unis d'Amérique – ne peuvent accepter le texte proposé par le président. Souhaitent des évaluateurs externes. En consultation avec la DSI. Pakistan – en faveur. Canada – en faveur.

Iran – souhaite une évaluation par le GNUE.

Japon – le comité d'évaluation doit comprendre au moins un expert en propriété intellectuelle.

18. [L'évaluation sera réalisée dans le cadre du budget de la DSI.]

[Pakistan : propose de supprimer le paragraphe ci-dessus.](#)

[VARIANTE DU PRESIDENT :

14. L'évaluation sera réalisée dans le cadre du budget approuvé de l'OMPI pour l'exercice biennal en cours, en vue d'une action appropriée du comité.]

G. Résultats attendus et déroulement

19. Les éléments ci-après sont les résultats attendus de l'évaluation, dans l'ordre séquentiel :

- Mandat final : à convenir par les États membres.
- Rapport initial : il doit comprendre notamment les éléments suivants : une grille d'évaluation sur la base des questions et des critères d'évaluation du mandat; une analyse des données disponibles; une analyse des parties prenantes pertinentes à consulter au cours de la procédure d'évaluation; et des projets d'instrument pour la collecte et l'analyse des données.
- Résultats et conclusions préliminaires : résultant d'un processus complet d'analyse, de triangulation et de recoupement des données; à présenter aux États membres.
- Premier projet du rapport d'évaluation : mise en évidence des résultats, conclusions et recommandations stratégiques; à présenter aux États membres.
- Deuxième et dernière version du projet du rapport d'évaluation : incorporant les observations formulées dans le premier projet; à partager avec le Secrétariat de l'OMPI et à présenter au Comité du programme et budget de l'OMPI.

20. [Le Secrétariat de l'OMPI sera chargé de suivre la mise en œuvre des mesures de gestion et les échéances relatives aux recommandations issues de l'évaluation, le cas échéant en concertation avec le PBC.]

[Le Pakistan a proposé le libellé suivant pour le paragraphe ci-dessus : \[L'équipe chargée de l'évaluation externe présentera les résultats de l'évaluation au PBC en vue d'une action appropriée du comité.\]](#)

[Le groupe des pays africains propose de supprimer le paragraphe ci-dessus.](#)

États-Unis d'Amérique : remplacer les paragraphes 19 et 20.

En examinant les questions clés, l'évaluation doit également proposer des améliorations possibles à chaque bureau extérieur dans le cadre des efforts déployés pour mettre en œuvre/faire progresser le mandat de l'OMPI, les objectifs stratégiques de l'OMPI, le PSMT et les besoins du pays/de la région hôte.

L'équipe chargée de l'évaluation établira d'abord un rapport initial, contenant une description de la méthode d'évaluation et de l'approche méthodologique; des modes de collecte et d'analyse des données; des principales parties prenantes à consulter; des critères d'évaluation de l'exécution du projet et du programme de travail relatif à l'évaluation.

L'équipe chargée de l'évaluation établira ensuite un premier projet de rapport d'évaluation contenant des observations préliminaires et des recommandations.

Le résultat final de l'évaluation sera un rapport concis, clairement organisé et d'une longueur raisonnable, composé d'un résumé, d'une introduction et d'une brève description des activités menées par chaque bureau extérieur pour mettre en œuvre/faire progresser le mandat de l'OMPI, les objectifs stratégiques de l'OMPI, le PSMT et les besoins des pays/régions, de la méthode d'évaluation utilisée, et des conclusions clairement structurées et fondées, ainsi que des recommandations.

Le chef de l'équipe chargée de l'évaluation devra présenter l'évaluation finale au Comité du programme et budget. (Algérie – "pour examen et suite à donner")

Fédération de Russie – en désaccord avec ce qui précède

[VARIANTE DU PRESIDENT POUR REMPLACER LES PARAGRAPHES 19 ET 20 :

15. Les éléments ci-après sont les résultats attendus de l'évaluation, dans l'ordre séquentiel :

- **Rapport initial : il doit comprendre (notamment les éléments suivants) (Fédération de Russie – supprimer) une grille d'évaluation sur la base (des questions et des critères d'évaluation) (Pakistan – supprimer) du mandat; une analyse des données disponibles; une analyse des (parties prenantes pertinentes) (Fédération de Russie – remplacer par "bénéficiaires pertinents") à consulter au cours de la procédure d'évaluation; et des projets d'instrument pour la collecte et l'analyse des données.**
- **Résultats et conclusions préliminaires : résultant d'un processus complet d'analyse (, de triangulation) (Fédération de Russie – en attente de précisions sémantiques) et de recoupement des données; à présenter (aux États membres) (Algérie, Fédération de Russie – remplacer par "au PBC").**
- **Un rapport d'évaluation intermédiaire mettant en évidence les résultats, conclusions et recommandations stratégiques,**

à présenter (aux États membres) (Algérie – remplacer par “au PBC”).

- **Le rapport d'évaluation final (incorporant les observations reçues sur le rapport d'évaluation intermédiaire) (États-Unis d'Amérique – supprimer; France – en faveur) à présenter au Comité du programme et budget de l'OMPI. (“en vue d'une action appropriée du comité” – Pakistan)**

H. Calendrier

21. Certains États membres ont soumis des échéances détaillées pour le calendrier de l'évaluation, mais celles-ci ne sont plus à jour. Il est clair que le calendrier du processus d'évaluation sera déterminé par l'état d'avancement des négociations entre les États membres sur le mandat. Par conséquent, il n'est pas possible à l'heure actuelle d'établir un calendrier pour l'évaluation. À cet égard, il convient de noter que la trente-quatrième session du Comité du programme et budget de l'OMPI se tiendra du 27 juin au 1^{er} juillet 2022. Il convient également de noter que, conformément à la politique linguistique de l'OMPI, les documents destinés au Comité du programme et budget devront être traduits dans les six langues du système des Nations Unies. En outre, en application de la procédure établie à l'OMPI, les documents devront être soumis au comité au moins deux mois à l'avance.

[VARIANTE DU PRESIDENT :

16. Le comité d'évaluation met à disposition son rapport d'évaluation intermédiaire entre les sessions et présente son rapport d'évaluation final (à la trente-cinquième session du) (président du PBC – supprimer) au PBC en vue pour examen et (en vue d'une action appropriée) (Algérie – remplacer par “suite à donner”) (du comité) (Ouganda – supprimer) (Fédération de Russie – “en vue d'une action appropriée du comité” à supprimer).]

[L'annexe II suit]